

Guide du vendeur

UN GUIDE PRATIQUE POUR UTILISER LA BOURSE AUX MATÉRIAUX !

Vous avez des équipements neufs ou d'occasions que vous souhaitez valoriser plutôt que jeter ? Poster dès maintenant votre annonce en suivant ces étapes :

1

CRÉER UN COMPTE

Cliquez sur le bouton "Mon compte" pour créer un compte ou vous connecter si vous avez déjà un compte

Inscription gratuite !

2

CRÉER UNE ANNONCE

Cliquez sur le bouton "Je publie une annonce", qui se trouve sur la page d'accueil

1. Indiquez les **caractéristiques** de votre matériau :

- Intitulé
- Catégorie de matériaux,
- Quantité disponible
- État
- Prix de vente
- Dimensions
- Disponibilité du produit

2. Ajoutez une ou plusieurs **photo(s)**

3. Renseignez vos coordonnées et l'adresse pour que l'acheteur puisse vous contacter et récupérer le matériau

4. Cliquez sur "**Valider et publier**"

3

APPROBATION DE L'ANNONCE

Votre annonce sera en ligne dès qu'elle sera vérifiée par nos services

Guide du vendeur

QUI PEUT VENDRE ?

Seuls les professionnels du BTP sont autorisés à poster des annonces de vente sur la Bourse aux matériaux.

Il est également possible de céder gratuitement des matériaux sur la Bourse aux matériaux (ici appelé « Don »).

QUI FIXE LE PRIX DE VENTE ?

Ce sont les vendeurs, ceux qui postent leur annonce, qui fixent leurs prix.

Sur la Bourse aux matériaux, pour mettre toutes les chances de votre côté, nous conseillons de vendre un produit 80% moins cher que son prix d'achat au minimum !

N'hésitez pas à comparer les prix entre les différents vendeurs sur la plateforme de la Bourse aux matériaux.

PEUT-ON TOUT VENDRE ?

Les différentes catégories de produits **acceptés** sont :

- Plomberie & Sanitaire
- Électricité
- Revêtement Sol & Mur
- Isolation
- Étanchéité Liquide & Peinture
- Menuiserie & Couverture
- Outillage & quincaillerie
- Matériaux de gros œuvres
- Signalétique

Les produits **interdits** sont :

- Appareil de climatisation
- Outillage électroportatif
- Extincteur
- Goudron / bitume
- Gaz (propane, malice butane...)
- EPI (Équipement de Protection Individuelle)
- Tout type de location est interdite (matériel, véhicule de transport...)

Les restes de produits entamés sont acceptés (en fonction des catégories autorisées sur le site).

Avec le soutien financier de :



A vos marques,
Prêts,
Réemployez !